

Conseil Municipal de 25 juillet 2019

1- Après lecture, le PV du Conseil Municipal du 6 juin 2019 est approuvé.

2- Point sur les travaux

Dans le cadre du PAB, le Conseil Départemental a attribué 11 500 € pour 2019 et 2020 au titre des aménagements de sécurité routière.

3- Recomposition de l'organe délibérant des EPCI à fiscalité propre en vue du renouvellement général des conseils municipaux en 2020

En préparation du renouvellement général des conseils municipaux de 2020, le conseil communautaire de chaque EPCI à fiscalité propre doit être recomposé, avant le 31 octobre 2019, pour être applicable lors du prochain renouvellement des conseils municipaux.

Pour chaque EPCI à fiscalité propre du département, le nombre et la répartition des sièges de conseiller communautaire dont disposera chaque commune membre lors du renouvellement général des conseils municipaux doivent ainsi être fixés par un arrêté préfectoral. Pour les communautés d'agglomération et les communautés de communes, le nombre et la répartition des sièges de conseiller communautaire peuvent être déterminés de deux façons, soit par accord local soit par application des règles de droit commun.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'application des règles de droit commun pour la recomposition du prochain organe délibérant de l'EPCI.

4- Remboursement de frais aux anciens gérants de l'hôtel-restaurant « Le Soursacois »

Des frais ont été facturés aux anciens locataires de l'hôtel-restaurant « Le Soursacois », le temps du transfert de la ligne téléphonique.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve ledit remboursement à la SARL POITOUGUILLE.

5- Haute-Corrèze Communauté – convention pour l'aménagement des rythmes scolaires 2019/2020

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, Haute-Corrèze Communauté s'engage à assurer la mise en place des nouveaux temps périscolaires, dans le prolongement du service public de l'Education Nationale. En contrepartie, la commune de SOURSAC s'engage à reverser le fonds d'amorçage de 50 € par enfant attribué par l'Etat.

Le Conseil Municipal approuve la conclusion d'une convention avec Haute-Corrèze Communauté pour établir les modalités.

6- Médecine professionnelle et préventive – convention avec le CDG 19

Le Conseil Municipal confie la mission de médecine professionnelle et préventive au Centre de Gestion 19, et approuve la conclusion d'une convention d'un an renouvelable 2 fois ; la mission sera assurée par AIST19.

7- Location d'un logement – retenue de la caution

Suite au départ des locataires du presbytère de Soursac, et au vu de l'état des lieux de sortie, le Conseil Municipal décide de retenir l'intégralité de la caution de 550 €.

8- Travaux sur les bâtiments de l'école

Des travaux vont être commandés à l'entreprise Gilles Rouquet pour la mise en place d'un pare-neige et de sécurité sur les toitures de l'école de SOURSAC ; les travaux sont estimés à 8 986.62 € TTC.

9- Questions diverses

a/ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré émet le vœu du maintien d'un maillage du territoire par les services de la Direction Générale des Finances Publiques, avec la présence effective d'une trésorerie telle qu'elle existe à ce jour.

b/ Le Conseil Municipal soutient le projet de serres à tomates actuellement en construction à ROSIERS D'EGLETONS et condamne les dégradations commises sur le site.

c/ Information est donnée de la lettre ouverte adressée par Madame le Maire de ST ETIENNE LA GENESTE.

d/ Information est donnée que le SDIS fait face à une insuffisance de surveillants de baignade. Aucun personnel n'est pour l'instant affecté à la piscine de Spontour au mois d'août. Toutes les pistes de recrutement sont étudiées mais, si aucune solution n'est trouvée, la piscine de Spontour devra être fermée au 1^{er} août 2019.

10- Reprise de l'hôtel-restaurant « Le Soursacois »

Monsieur le Maire rappelle que l'hôtel-restaurant « Le Soursacois » est disponible à la location. Le loyer mensuel est de 864 € TTC.

Des annonces ont été publiées sur des sites spécialisés et plusieurs candidatures ont été reçues. Celles-ci ont été examinées par la Chambre de Commerce et d'Industrie. Plusieurs candidats ont été reçus en mairie et ont pu visiter l'hôtel-restaurant.

Le Conseil Municipal retient la candidature de Monsieur Yves POLFLIET qui demeure actuellement à ST PRIVAT. Le bail commercial sera conclu devant Maître Vincent SAGEAUD.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 00h00.